



Usurpation de mon identité et escroquerie

Par **jpboua**, le **06/10/2016** à **11:25**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

J'ai un compte d'assurance-vie depuis plus de 25ans sans aucun rachat. Un usurpateur de mon identité a écrit à mon nouveau Courtier, l'ancien partant en retraite à cette même date, pour changer la domiciliation de mon contrat, puis avec copie de ma carte d'identité a ouvert un compte bancaire à mon insu, puis a opéré auprès du Courtier une demande de Rachat en produisant copie de ma carte d'identité, une preuve de domiciliation, un RIB car un compte bancaire a été ouvert à mon nom, à mon insu. J'ai dû prouver toute mon identité et la domiciliation du contrat d'assurance dans les bureaux du Courtier en présence d'un inspecteur de l'Assurance. Comment se fait-il qu'une transaction à distance se fait uniquement par courrier sans contrôle ; n'y a-t-il pas manquement dans la fiabilité de la transaction? Comment se fait-il que le service rachat de l'Assurance n'a pas fait le contrôle que devait faire le courtier. Quel est votre conseil après avoir déposé plainte contre X pour usurpation et escroquerie et adressé lettre RAR au PPDG de l'Assurance.

MERCI [smile4]

Par **chaber**, le **06/10/2016** à **11:50**

bonjour

La LRAR de demande de rachat doit comporter au moins les références à savoir le numéro du contrat et une copie de ce contrat. Votre usurpateur d'identité devait donc connaître ces références.